

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle à nouveau que tous les députés doivent s'en tenir à la question procédurale dont la Chambre est saisie.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je siège à la Chambre depuis longtemps et je me souviens très bien qu'en 1956 nous avions un Orateur qui jouissait d'une réputation impeccable. Il n'a fallu que quelques jours pour qu'elle soit ternie, par la faute de certains ministres de la Couronne qui ont tenté de l'entraîner sur la pente qui mène à la dégradation du Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il-vous-plaît. La dernière intervention du député ne me semble pas de meilleur goût ou plus pertinente que celle à laquelle je viens de m'opposer. J'ai constamment veillé, comme je viens de le faire, à lui accorder l'occasion de participer à une discussion très importante, et je le prie de s'en tenir à ce thème.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je vous demande d'autoriser la tenue d'un débat à la Chambre sur une question aussi importante pour le Parlement du Canada, comme ce devrait d'ailleurs être automatiquement le cas.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Quels ont été les propos du premier ministre pendant son bref voyage? Voilà ce que rapporte la Presse canadienne, la version révisée d'aujourd'hui étant fort différente de ce qu'a véritablement dit le premier ministre.

Vernon, C.-B. (PC)—Le premier ministre Trudeau a défendu vendredi la décision du nouveau solliciteur général de ne pas répondre aux questions qu'on lui poserait à la Chambre des communes sur les activités de la GRC.

Au cours d'un brève conférence de presse donnée ici même, M. Trudeau a dit qu'il ne croyait pas que M. Jean-Jacques Blais ait refusé catégoriquement de communiquer des renseignements au Parlement au sujet des enquêtes en cours.

Monsieur l'Orateur, ce que le premier ministre a dit aujourd'hui est l'antithèse de ce qu'il a dit il y a trois jours à Vernon, C.-B. Accepter ce que le ministre a dit il y a trois jours équivaldrait à tolérer de lui qu'il maintienne une attitude au sujet de laquelle je me serais attendu qu'il présente ses excuses au Parlement aujourd'hui, car il peut arriver à chacun de nous de dire, dans le feu de la discussion, des choses qui, avec du recul, nous paraissent inconvenantes.

● (1532)

Quelle attitude le ministre affiche-t-il aujourd'hui? Il sourit. Il rit. Les autres ministres le regardent et sourient également. Je rappelle au ministre qu'on ne traite pas ainsi le Parlement. Le Parlement a le droit d'exiger l'entier respect des usages parlementaires.

Ce que le gouvernement a fait, et il le fait de plus en plus, c'est de répondre de moins en moins aux questions tout en augmentant sans cesse le nombre des ministres. L'attitude du ministre était probablement conforme au souhait du gouverne-

Privilège—Réponses du solliciteur général

ment, car celui-ci n'admet pas qu'il aurait pu s'exprimer autrement.

Au lieu de tenter de se justifier aujourd'hui et de servir sa casuistique bouffonne, il aurait dû reconnaître ses torts devant la Chambre. Nous lui aurions manifesté toute notre joie de recevoir l'assurance que le Parlement continuera d'exister.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il s'est, au contraire, appliqué à jeter de la poudre aux yeux des députés en recourant à des arguments simplistes.

Ces débats ont leur utilité. Le premier ministre a gagné des élections en préconisant une société juste. On a cessé d'entendre parler. Cette façon d'étrangler le Parlement est-elle inhérente à la notion de société juste? Nous ne pouvons endosser le point de vue du premier ministre parce qu'il est erroné. Le ministre a tout simplement mis en pratique un principe que le premier ministre a inculqué à tous les membres de son cabinet, à savoir qu'ils sont au-dessus du Parlement.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a cité aujourd'hui une déclaration faite à la Chambre des communes britannique par le chef du parti libéral. Lorsque j'observe notre gouvernement et que j'écoute les arguments qu'il invoque aujourd'hui, je songe aux paroles de Churchill à propos d'un député de l'opposition qui se réfugiait derrière les voiles de la pureté pour tenter de déguiser ses propres déclarations. Churchill a dit, par la grâce de Dieu voici Dieu. C'est l'attitude du gouvernement actuel. Elle est tout à fait inacceptable.

Si vous acceptez ce principe, pourquoi ne pas former une commission des finances? Le gouvernement subit un déficit d'à peu près un milliard de dollars par année. Quand j'étais premier ministre, le déficit était de 750 millions de dollars, parce que nous aidions les personnes âgées et donnions un traitement égal à toutes les provinces.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): A l'ordre.

M. Diefenbaker: Il y a un député d'arrière-ban qui invoque le Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il serait magnifique de créer une commission royale d'enquête sur les finances et ensuite de refuser au Parlement de poser des questions au gouvernement au sujet du déficit. On pourrait le faire dans n'importe quel ministère. Le déficit coûte à la population canadienne en échange sur les sommes empruntées la somme d'à peu près un milliard de dollars par année. On pourrait cacher tout cela en formant une commission royale d'enquête et en refusant ensuite de répondre aux questions parce qu'une commission royale d'enquête aurait été mise sur pied. C'est un argument absurde que le Parlement ne peut accepter.